

RENOVATION DE LA CRECHE
ET AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX.

CCTP – TOITURE ET ISOLATION

INTRODUCTION

Le présent document donne une description générale des ouvrages.

L'entrepreneur adjudicateur du présent s'engage à exécuter tous les travaux nécessaires à la perfection des ouvrages afin qu'ils présentent une conformité en tout point aux règles de l'Art, aux textes et règlements en vigueur.

PRESCRIPTIONS D'ORDRE TECHNIQUE

L'entrepreneur aura à sa charge :

- la dépose des éléments nécessaire à cette intervention,
- la fourniture et la mise en place des éléments « toiture et isolation »,
- tous les scellements,
- la bonne prise en compte de la remise en état du site avant la réception (protection des mobiliers et immobiliers, nettoyage, remise en état du bâti si nécessaire, etc.)
- la présentation des ouvrages témoins avant la mise en œuvre pour approbation du Maître d'Ouvrage,
- la présentation des plans techniques côtés,
- la présentation du plan d'implantation des éléments,
- de communiquer avec le menuisier concernant la réservation nécessaire pour la mise en place d'une huisserie en toiture,
- une visite des lieux obligatoire avant toute remise de devis, visite pour laquelle le Maître d'Ouvrage établira un bon de visite qu'il faudra joindre à la proposition d'offre,
- le respect des réglementations en vigueur pour ce qui est des nuisances sonores.

TOITURE ET ISOLATION

Il s'agit de reprendre la toiture de l'extension de la crèche, pour que le bâtiment soit hors d'eau, et de profiter de cette intervention pour procéder à une isolation thermique de l'ensemble du bâtiment.

OPTION : reprise de la toiture de la partie ancienne de la crèche.

RENOVATION DE LA CRECHE ET AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX.

Toiture et isolation :

- la dépose de toute la couverture, y compris évacuation des déchets, toutes sujétions et aléas,
- le scellement des rives,
- la fourniture et la remise en place de la couverture en tuile romane canal posé sur liteaux 27x27 traité,
- le scellement du faîtage,
- la fourniture et la mise en place de rives en zinc avec solin plomb,
- l'isolation par la fourniture et la mise en place de panneaux de laine de verre compressé,
- la fixation sur isolant,
- la fourniture et la mise en place de planches de rive,
- la fourniture et la mise en place de gouttières en zinc de 25, y compris crochets galvanisés,
- y compris toutes sujétions et aléas.

Les fiches techniques comprenant le descriptif complet de chaque élément devra être fourni avec la proposition d'offre, ainsi qu'un plan d'implantation.

Les dimensionnements devront respecter les limites de l'espace mis à disposition pour ce réaménagement.

Les normes et réglementations en vigueur devront être respectées.

DIVERS

Nettoyage de chantier :

Nettoyage journalier par toutes les entreprises présentes sur le chantier pendant la durée des travaux, y compris chargement et évacuation des gravats.

Le nettoyage journalier n'exclut pas le nettoyage à réaliser en fin de travaux.

Hygiène et sécurité :

Prévoir l'installation de chantier selon les normes et règlements en vigueur concernant la sécurité des travailleurs.

Respect des prescriptions d'hygiène et de sécurité selon la réglementation en vigueur, la loi n°93.1418 du 31/12/93 et ses décrets d'application.

D.O.E. – D.I.U.O. :

Etablissement et remise en 3 exemplaires dans un délai de 1 mois maximum à compter de la réception des travaux d'un D.O.E. complet.

Un des exemplaires sera remis au Coordinateur SPS pour joindre au D.I.U.O.